

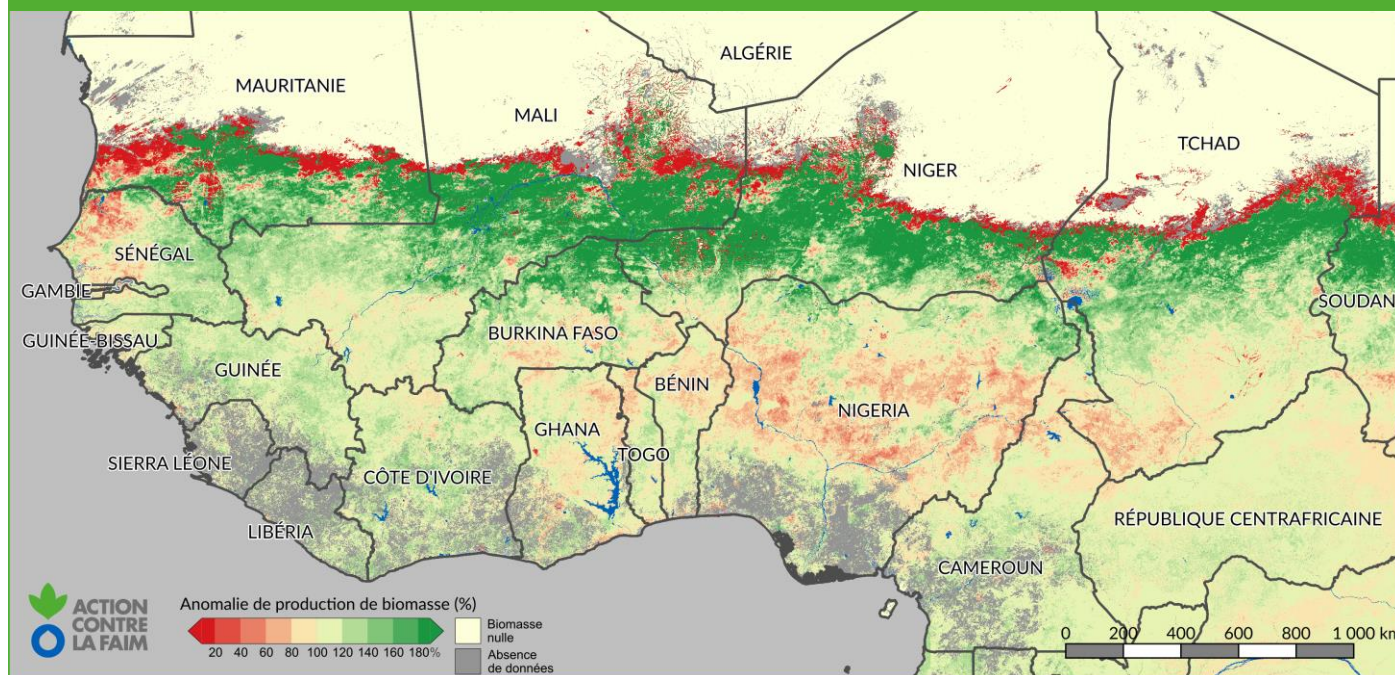
PRODUCTION DE BIOMASSE À LA MI-SAISON D'HIVERNAGE 2025

BULLETIN RÉGIONAL SAHEL

**CHÉRIF ASSANE DIALLO
ÉVE-MARIE LAVAUD
ERWANN FILLOL**



CARTE 1 : ANOMALIE EN POURCENT DE PRODUCTION DE BIOMASSE FIN AOÛT 2025



FAITS SAILLANTS

- Démarrage de la saison des pluies précoce à normal sur le Sahel et tardif sur les pays côtiers
- Production de biomasse supérieure à la moyenne sur la bande sahélienne
- Production de biomasse faible à très faible sur le sud-ouest de la Mauritanie, ouest du Sénégal et la limite nord de la bande sahélienne
- Production de biomasse faible des pays côtiers et plus accentuée sur le Nigeria
- Écoulements fluviaux supérieurs aux moyennes provoquant des inondations
- Fin de saison des pluies attendue favorable sur l'ensemble du Sahel
- Probable vulnérabilité pour les éleveurs dans les zones de faibles à très faibles productions de biomasse

INTRODUCTION

Ce document fait le bilan de la production végétale sur la zone sahélienne de l'Afrique de l'Ouest à la mi-saison de l'hivernage fin août 2025.

La saison des pluies 2025 fait suite à une année 2024 qui a été humide à très humide sur la majorité de la partie sahélienne. Les bonnes productions de biomasse ont permis aux éleveurs de traverser la période soudure pastorale sans grandes difficultés.

Pour 2025, l'installation de l'hivernage a été précoce à normale sur la partie sahélienne et tardive à légèrement tardive sur la zone soudano-sahélienne et guinéenne. À la date de la fin du mois d'août, la saison est globalement humide malgré quelques disparités nord-sud. Cette situation conditionne les productions de biomasse et leur évolution.

À ce stade de la saison, l'évolution de l'hivernage est favorable aux populations pastorales et agropastorales. Cependant, ces populations demeurent exposées à plusieurs facteurs de vulnérabilité liés aux changements climatiques, à la variabilité interannuelle des précipitations et dégradations des écosystèmes.

Au niveau régional, d'autres aspects généraux peuvent limiter la valorisation de ces ressources fourragères et hydriques. Il s'agit principalement des enjeux sociaux, politiques, économiques et sécuritaires. En effet, le contexte régional est marqué par une insécurité persistante ainsi qu'une fragmentation des ensembles territoriaux. Cette situation affecte les éleveurs en limitant leur mobilité, en rendant difficile l'accès aux ressources et aux marchés, tout en créant une incertitude quant à leur avenir.

DESCRIPTION DU SYSTÈME

QU'EST-CE QUE LA BIOMASSE ET COMMENT EST-ELLE MESURÉE ?

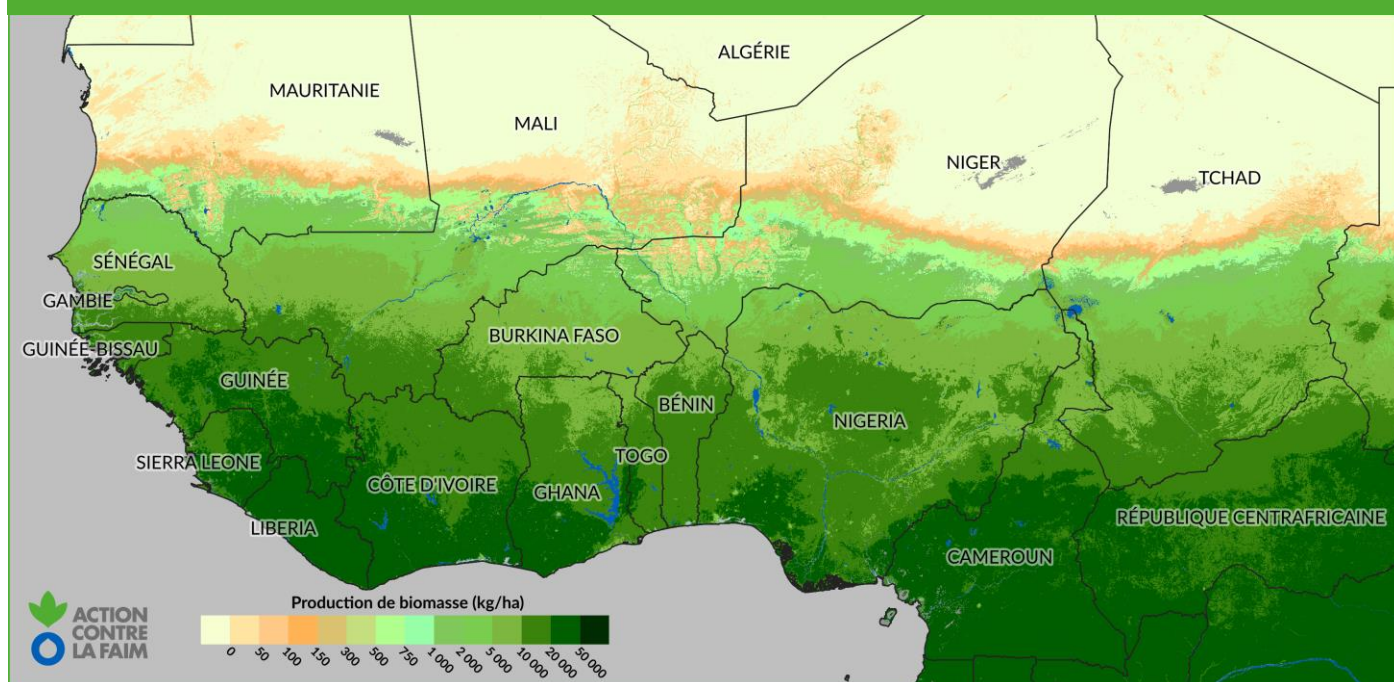
La biomasse est la production totale de matière végétale mesurée en kilogramme de matière sèche par hectare (kg/ha). Le terme matière sèche est utilisé pour décrire toute forme de végétation au-dessus du sol sans tenir compte de sa teneur en eau. Pour une analyse de la situation pastorale, la biomasse est un moyen efficace pour mesurer la disponibilité en ressources fourragères.

La production de biomasse est calculée à partir d'images satellitaires collectées par les satellites **SPOT-VEGETATION**, **PROBA-V** et **SENTINEL-3** de l'Agence Spatiale Européenne et fournies, sous forme de produits décennaux, par le programme européen **COPERNICUS** par l'intermédiaire de l'Institut flamand de technologie **VITO**.

La méthode de calcul de la productivité de biomasse quotidienne (kg/ha/jour) se base sur un algorithme intégrant les paramètres biophysiques obtenus à partir d'images satellitaires ainsi que les paramètres climatiques de température et d'éclairement solaire.

L'outil **BioGenerator** développé par ACF permet d'intégrer l'ensemble de ces données afin de produire la carte annuelle de production de biomasse calculée sur la saison de croissance coïncidant avec la saison des pluies sur le Sahel. La résolution spatiale de 1 km correspond à celle des produits satellitaires utilisés. La période couverte est celle de l'archive satellitaire depuis 1999 à aujourd'hui.

CARTE 2 : PRODUCTION DE BIOMASSE ANNUELLE MOYENNE 1999-2024



QUELS SONT LES INDICATEURS GÉNÉRÉS ?

Le premier indicateur est la production annuelle de biomasse calculée sur la saison de croissance :

- **Production annuelle kg/ha**

La production annuelle de biomasse est comparée à la moyenne calculée sur l'ensemble des années depuis 1999 afin d'un faire ressortir l'anomalie qui est représentée de deux manières :

- **Anomalie exprimée en pourcentage de la valeur moyenne %**
- **Anomalie normalisée exprimée en nombre d'écart type σ d'écart à la moyenne**

Un indice de vulnérabilité lié à la disponibilité en biomasse, nommé VI (Vulnerability Index), est calculé de manière récursive en pondérant les années les plus récentes afin de prendre en compte des enchaînements d'événements secs ou pluvieux :

- **Indice de vulnérabilité VI**

Les indicateurs sont visualisables et téléchargeables aux liens suivants :

- geosahel.info
- data.humdata.org/organization/acf-west-africa

PRODUCTION DE BIOMASSE À LA MI-SAISON 2025

CARTOGRAPHIE DE L'ANOMALIE DE PRODUCTION DE BIOMASSE

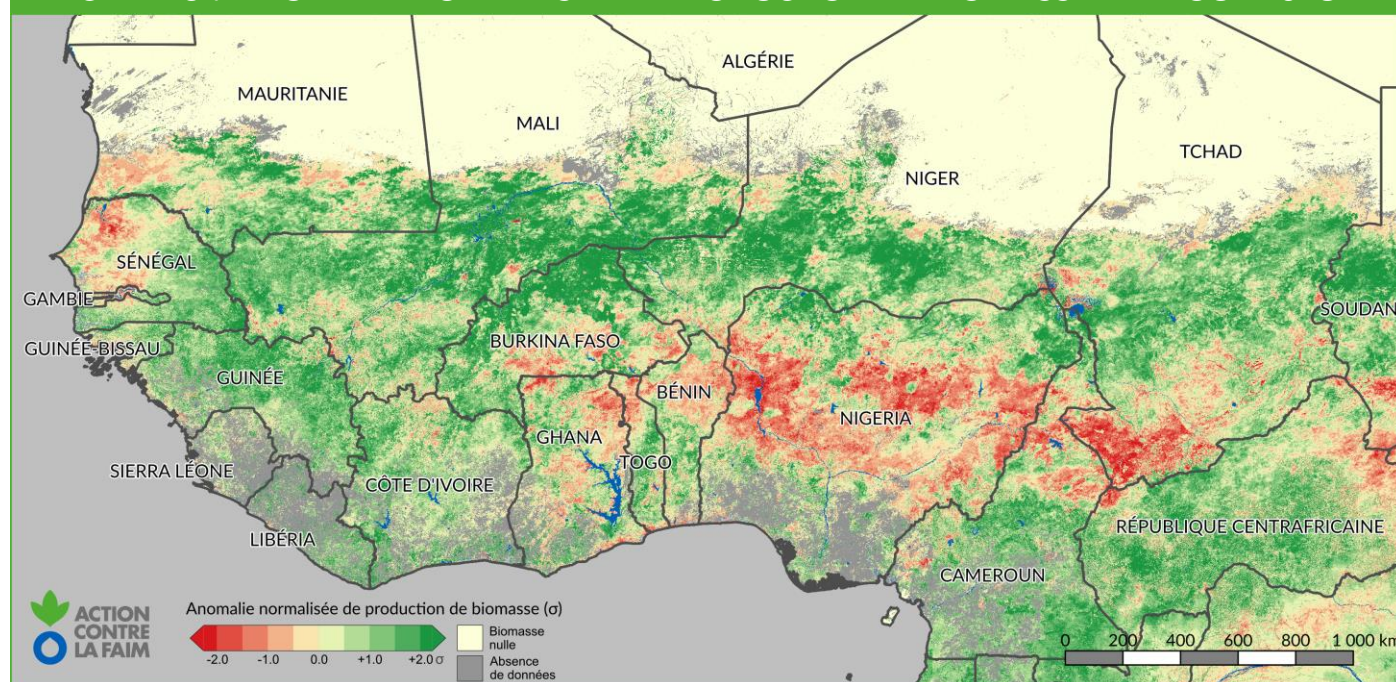
La carte 1 présente l'anomalie de production de biomasse à la mi-saison sur le Sahel, exprimée en pourcentages de la moyenne et reflétant les variations absolues de la quantité produite. La carte 3 montre cette même anomalie mais exprimée en nombre d'écart-type σ d'écart à la moyenne, appelée anomalie normalisée, avec une sensibilité aux variations relatives de la quantité de biomasse produite.

À la mi-saison, les productions de biomasse sont bonnes à très bonnes malgré quelques zones déficitaires très localisées. Ces dernières sont constituées de la façade ouest notamment l'ouest du

Sénégal et le sud-ouest de la Mauritanie. Cette faible production s'explique à la fois par une installation tardive de l'hivernage et par les séquences sèches enregistrées. En plus de cette zone, celle constituée de l'est du Ghana au sud du Tchad a enregistré des productions déficitaires. Elles sont plus accentuées sur le centre du Nigéria.

À l'image des dernières saisons, sur la partie sahélienne, les productions de biomasse demeurent bonnes avec des anomalies très positives. L'hivernage précoce et les importantes quantités de précipitations reçues justifient cette situation.

CARTE 3 : ANOMALIE NORMALISÉE DE PRODUCTION DE BIOMASSE FIN AOÛT 2025



COMPOURTEMENT DE LA SAISON DE CROISSANCE 2025

La figure de la page suivante montre les profils de production de biomasse instantanée sur quelques régions (découpage administratif de niveau 1) sélectionnées comme représentatives.

Au Burkina Faso, la région du Sahel montre un démarrage avec une forte croissance. La très bonne production de cet hivernage est la meilleure enregistrée sur la région ces 25 dernières années.

Au Niger, la région de Tillabéri a connu un démarrage de production normal, avec une croissance supérieure à la moyenne. Malgré une séquence

sèche ralentissant la croissance, une très bonne production est attendue.

Dans la région de Mopti, au Mali, la croissance de la végétation est excellente. À la mi-saison, la production avoisine la meilleure jamais enregistrée.

Dans la région de Louga, au Sénégal, la production a démarré tardivement et a été affectée par des périodes de sécheresse, avec une croissance inférieure à la moyenne. La production pourrait s'améliorer mais restera probablement en dessous de la moyenne.

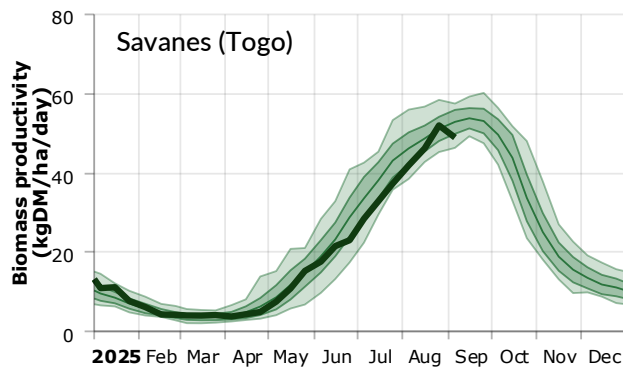
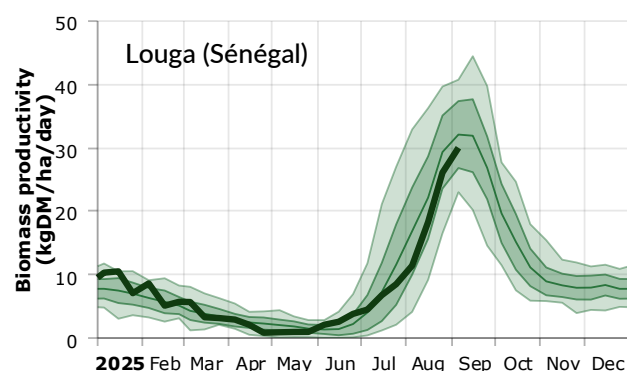
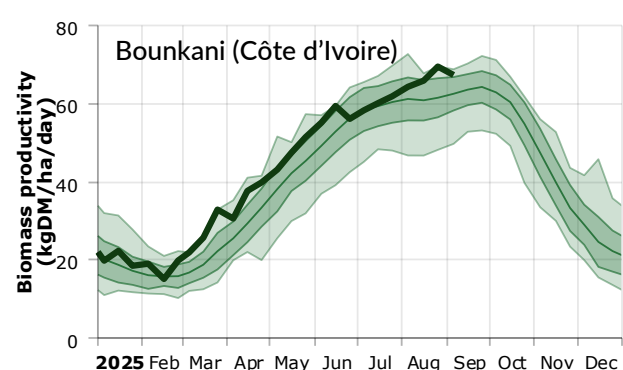
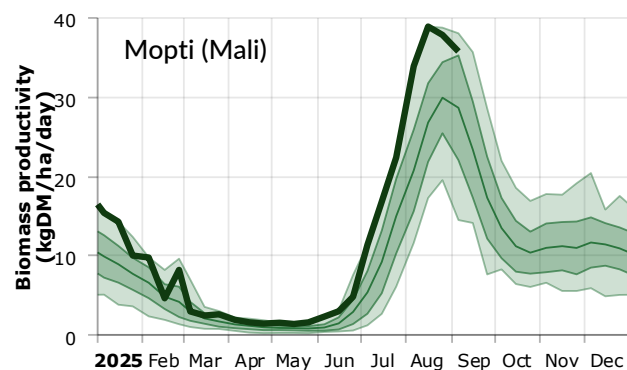
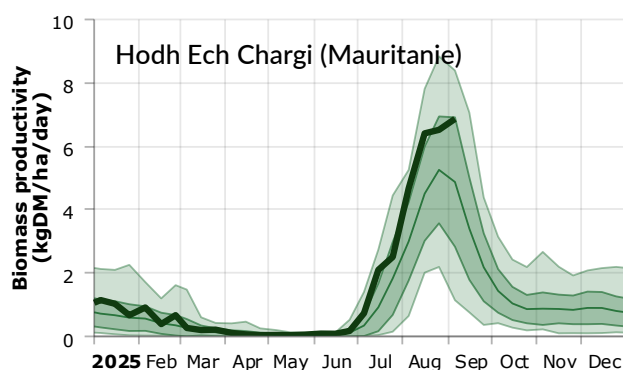
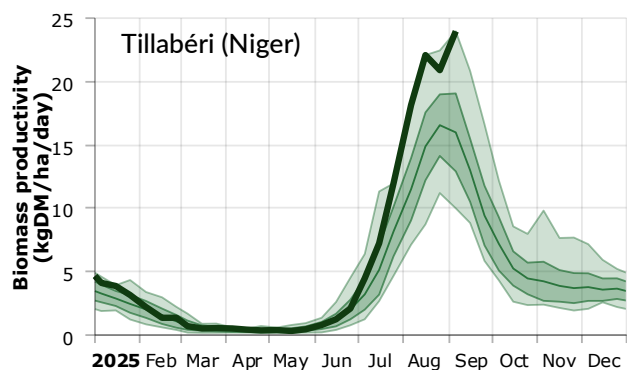
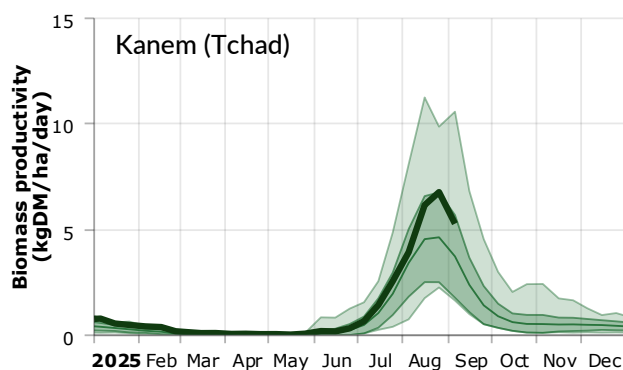
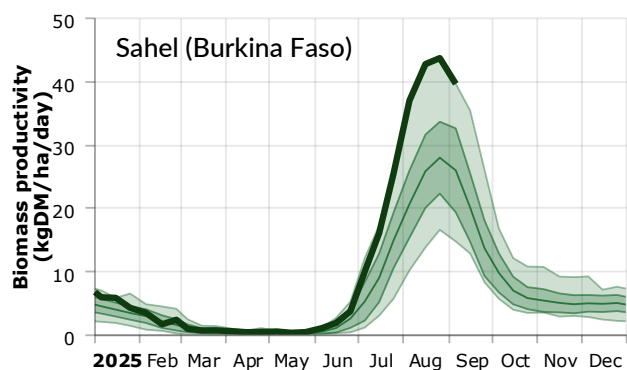
Dans la wilaya de Hodh Ech Chargui en Mauritanie, en plus d'un début normal, la croissance est forte à très forte. À la mi-saison, malgré les séquences sèches, la production est très bonne.

Dans la province de Kanem au Tchad, le démarrage a été normal avec une bonne croissance. Malgré le décrochage observé, la production à la mi-saison est supérieure à la moyenne.

En Côte d'Ivoire, la région de Bounkani a connu un démarrage normal. La croissance évoluant en dents

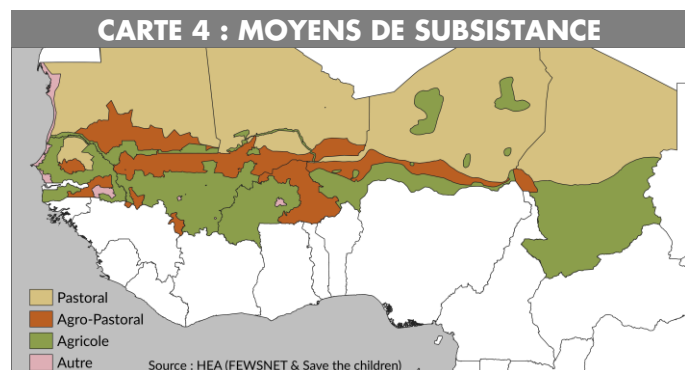
de scie se justifie par les séquences sèches. Néanmoins à la mi-saison, la production reste supérieure à la moyenne.

Sur les pays côtiers, les productions demeurent inférieures à la moyenne. Les démarrages tardifs, les séquences sèches et la baisse de la pluviométrie justifient cette baisse. À titre d'illustration, la région des Savanes au Togo où, en plus d'un démarrage tardif, la production reste inférieure à la moyenne.



VARIATIONS INTERANNUELLES DE LA PRODUCTION DE BIOMASSE

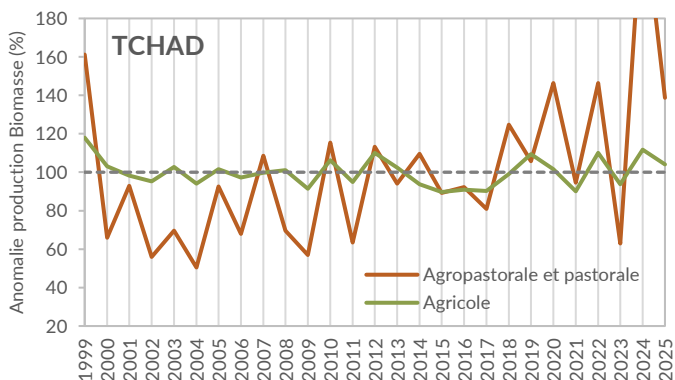
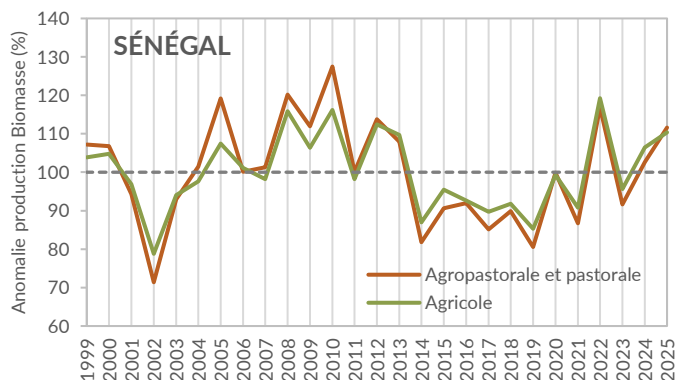
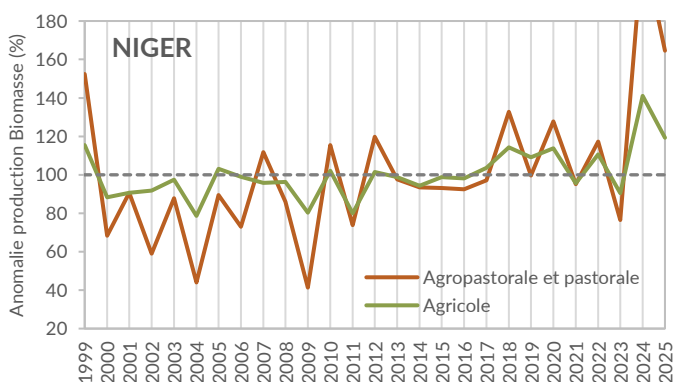
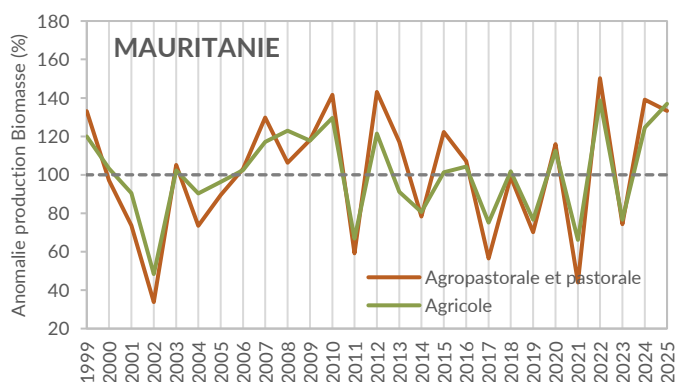
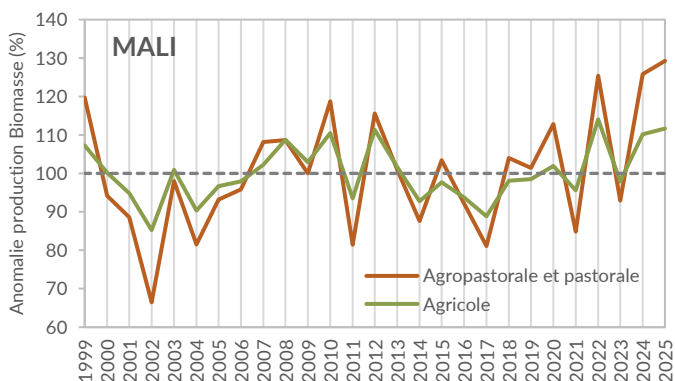
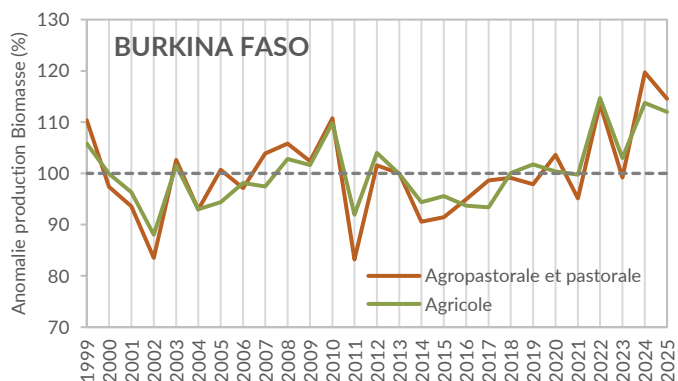
En s'appuyant sur le découpage par zones de moyens de subsistance (Carte 4), il est possible d'observer les variations interannuelles de la production de biomasse en fonction de l'utilisation du territoire : Agricole, Pastorale et Agropastorale (source : Household Economy Analysis HEA / FEWSNET & Save the children).



Pour l'élaboration de ces comparaisons les classes initiales Agropastorale et Pastorale sont fusionnées afin d'obtenir une statistique sur la zone complète d'utilisation pastorale.

Les graphiques ci-dessous montrent une année 2025 bonne à très bonne dans l'ensemble, dépassant largement les valeurs normales (1999-2024). Elle est meilleure que 2023 mais reste en dessous de 2024, qui fut exceptionnelle par endroit.

Analysées à l'échelle pays, le Niger et le Tchad enregistrent les meilleures productions, plus particulièrement dans les zones pastorales avec des anomalies de production de 140%. Les valeurs de production les plus faibles sont observées au Sénégal avec des anomalies 110% toujours positives. Par ailleurs, au Tchad, les productions agricoles sont juste à la moyenne.



COMPARAISON DE 2025 AVEC LES ANNÉES RÉCENTES

L'indice de vulnérabilité VI lié à la biomasse, représenté par la carte 5, est sensible aux variations de production enregistrées sur les dernières années et fait ressortir les zones ayant des déficits de biomasse successifs.

L'indice VI calculé fin août 2025 fait apparaître une faible exposition à une vulnérabilité (normale) sur toute la partie au sud de la zone sahélienne (y compris les pays côtiers) malgré des déficits modérés au Nigéria.

La partie de la bande sahélienne du Sénégal au Niger présente une situation avec des excès modérés à importants. Cette situation est justifiée par la succession d'années de bonnes pluviométries sur cette partie.

Toute la partie de la limite nord du Sahel s'expose à une vulnérabilité avec des déficits importants à des déficits très importants. Ces déficits sont plus accentués sur la partie sud-ouest de la Mauritanie et nord du Sénégal.

L'évolution de la fin de saison des pluies sera déterminante pour l'estimation de ces vulnérabilités. La confirmation des déficits dans les zones pastorales, sera facteur d'un épuisement précoce des ressources et d'importants mouvements de transhumance vers les zones où les conditions pastorales seront plus réunies. Ces déficits détermineront aussi l'évolution des moyens d'existence et les capacités des communautés à surpasser la période de soudure pastorale.

CARTE 5 : INDICE DE VULNÉRABILITÉ LIÉ À LA BIOMASSE CALCULÉ FIN AOÛT 2024



Le tableau suivant affiche les anomalies de production de biomasse, exprimées en nombre d'écart-type σ d'écart à la moyenne et en % de la moyenne, pour les sept pays surveillés et suivant le découpage de niveau administratif 1 (régions, provinces ou wilayas). Ce tableau fait ressortir des anomalies pour 2025 très contrastées d'une région à l'autre.

À la mi-saison, les meilleures productions exprimées en anomalie sont enregistrées sur le Sahel Central

plus particulièrement dans les régions du Sahel au Burkina Faso avec $+2.5\sigma$ (155%), de Gao au Mali avec $+1.6\sigma$ (189%) et de Tahoua au Niger avec $+1.8\sigma$ (161%).

À l'opposé, les régions présentant les productions les moins bonnes sont au Sénégal notamment à Louga avec -0.6σ (089%) et au Tchad dans la province du Logone Occidental avec -2.3σ (083%).

8 | PRODUCTION DE BIOMASSE À LA MI-SAISON D'HIVERNAGE 2025 SUR LE SAHEL

Pays	Région/Wilaya	Superficie (km²)	Anomalie 2021	Anomalie 2022	Anomalie 2023	Anomalie 2024	Anomalie 2025	VI 2025
Burkina Faso	Boucle du Mouhoun	33614	-0.4σ (096%)	+1.9σ (117%)	+0.2σ (102%)	+2.0σ (118%)	+2.2σ (120%)	+0.03
	Cascades	18054	+0.9σ (106%)	+2.3σ (116%)	+1.3σ (109%)	+2.1σ (115%)	+2.1σ (115%)	+0.02
	Centre	2773	+0.8σ (107%)	+2.6σ (123%)	+0.1σ (101%)	+0.7σ (106%)	-0.1σ (099%)	-0.02
	Centre-Est	14234	-0.1σ (099%)	+1.5σ (110%)	+0.3σ (102%)	+1.8σ (112%)	+0.7σ (105%)	-0.00
	Centre-Nord	19180	-0.4σ (094%)	+1.6σ (123%)	+0.5σ (107%)	+2.3σ (132%)	+2.2σ (131%)	+0.05
	Centre-Ouest	21433	-0.1σ (099%)	+1.3σ (107%)	-0.6σ (096%)	+1.3σ (108%)	-0.5σ (097%)	-0.01
	Centre-Sud	11742	+0.3σ (102%)	+1.7σ (112%)	+0.3σ (102%)	+1.8σ (112%)	+1.0σ (107%)	+0.01
	Est	46592	-0.7σ (095%)	+1.3σ (110%)	-0.6σ (095%)	+1.9σ (114%)	+0.6σ (105%)	+0.01
	Hauts-Bassins	25729	-0.3σ (098%)	+1.6σ (110%)	-0.0σ (100%)	+1.8σ (111%)	+1.7σ (110%)	+0.02
	Nord	16421	-0.8σ (089%)	+1.9σ (126%)	+0.3σ (104%)	+1.5σ (121%)	+2.0σ (127%)	+0.05
	Plateau Central	8977	+0.2σ (102%)	+2.3σ (119%)	-0.6σ (095%)	+0.9σ (108%)	-0.3σ (097%)	-0.02
	Sahel	36088	-0.3σ (093%)	+1.3σ (129%)	+0.3σ (106%)	+2.2σ (149%)	+2.5σ (155%)	+0.10
	Sud-Ouest	16327	+0.5σ (104%)	+2.5σ (118%)	+1.4σ (110%)	+1.6σ (111%)	+1.5σ (111%)	+0.01
	Pays entier	272386	-0.2σ (099%)	+2.0σ (115%)	+0.3σ (102%)	+2.2σ (116%)	+1.8σ (113%)	+0.03
Cameroun	Extreme Nord	33408	-1.2σ (089%)	+1.3σ (111%)	-0.1σ (100%)	+2.2σ (120%)	+0.7σ (106%)	+0.01
	Nord	66043	-1.4σ (094%)	+0.6σ (103%)	+0.3σ (101%)	+0.2σ (101%)	-0.6σ (097%)	-0.01
	Pays entier	465284	+1.6σ (108%)	+2.4σ (112%)	+2.1σ (110%)	+1.8σ (109%)	+1.1σ (105%)	-0.00
Côte d'Ivoire	Bagoue	9817	-0.5σ (097%)	+1.0σ (106%)	-0.2σ (099%)	-0.5σ (097%)	+0.9σ (105%)	+0.01
	Bounkani	21905	+0.5σ (104%)	+2.1σ (116%)	+1.5σ (111%)	+0.4σ (103%)	+1.3σ (110%)	+0.01
	Folon	6809	-0.9σ (094%)	+0.4σ (103%)	-0.7σ (095%)	-1.2σ (092%)	+0.8σ (105%)	+0.02
	Poro	12735	-0.1σ (099%)	+0.6σ (104%)	-0.4σ (098%)	-0.6σ (097%)	+0.3σ (102%)	+0.01
	Tchologo	17806	+0.9σ (105%)	+1.9σ (112%)	+0.8σ (105%)	+0.3σ (102%)	+1.5σ (109%)	+0.01
	Pays entier	320771	-0.2σ (099%)	+1.5σ (108%)	+0.1σ (101%)	-0.1σ (100%)	+1.4σ (108%)	+0.01
Mali	Bamako	200	-1.0σ (084%)	-0.8σ (088%)	-1.5σ (075%)	-1.2σ (081%)	-0.3σ (096%)	+0.04
	Gao	100820	-0.3σ (086%)	+0.8σ (142%)	-0.3σ (086%)	+3.0σ (265%)	+1.6σ (189%)	-0.06
	Kayes	121931	-1.1σ (089%)	+1.5σ (115%)	-0.6σ (094%)	+0.3σ (103%)	+1.5σ (116%)	+0.04
	Kidal	148391	+0.2σ (133%)	+0.5σ (163%)	-0.1σ (089%)	+3.5σ (569%)	+0.7σ (196%)	-0.23
	Koulikoro	89917	-0.7σ (093%)	+1.7σ (116%)	-0.9σ (092%)	+1.1σ (111%)	+1.2σ (111%)	+0.03
	Menaka	77489	+0.4σ (129%)	+0.3σ (120%)	+0.0σ (101%)	+3.5σ (378%)	+1.4σ (210%)	-0.11
	Mopti	79584	-0.4σ (092%)	+1.8σ (136%)	+0.3σ (107%)	+2.0σ (140%)	+1.8σ (137%)	+0.06
	Segou	61972	-0.5σ (093%)	+1.6σ (123%)	+0.2σ (103%)	+2.2σ (131%)	+1.5σ (121%)	+0.03
	Sikasso	71877	-0.3σ (098%)	+2.1σ (111%)	-0.2σ (099%)	+0.8σ (104%)	+1.5σ (107%)	+0.01
	Tombouctou	498297	-0.5σ (077%)	+1.4σ (164%)	-0.3σ (089%)	+1.8σ (182%)	+1.9σ (185%)	-0.00
Mauritanie	Pays entier	1257151	-0.7σ (093%)	+1.8σ (118%)	-0.3σ (097%)	+1.6σ (115%)	+1.7σ (117%)	-0.01
	Adrar	220687	-0.7σ (010%)	+1.7σ (317%)	-0.0σ (097%)	+1.1σ (242%)	+0.0σ (102%)	-0.21
	Assaba	35239	-1.6σ (051%)	+2.3σ (167%)	-0.9σ (074%)	+1.0σ (131%)	+1.4σ (140%)	+0.02
	Brakna	32734	-0.8σ (058%)	+1.5σ (180%)	+0.5σ (126%)	+0.8σ (142%)	+1.0σ (153%)	-0.04
	Dakhlet-Nouadhibou	37920	-0.3σ (004%)	+0.2σ (145%)	-0.3σ (008%)	-0.3σ (012%)	+0.0σ (104%)	-0.04
	Gorgol	13812	-0.8σ (073%)	+1.6σ (153%)	-0.4σ (086%)	+1.3σ (144%)	+1.0σ (135%)	+0.04
	Guidimakha	10914	-1.1σ (073%)	+2.3σ (155%)	-0.6σ (085%)	+1.6σ (137%)	+1.6σ (138%)	+0.07
	Hodh Ech Chargi	182159	-1.1σ (058%)	+1.0σ (137%)	-0.9σ (065%)	+1.1σ (140%)	+1.1σ (141%)	-0.03
	Hodh El Gharbi	50287	-1.9σ (042%)	+1.5σ (147%)	-0.9σ (072%)	+1.4σ (143%)	+1.4σ (142%)	+0.03
	Inchiri	31504	-0.4σ (001%)	+0.6σ (246%)	-0.4σ (005%)	-0.1σ (083%)	-0.0σ (097%)	-0.11
	Nouakchott	1137	-0.5σ (022%)	+0.0σ (102%)	+0.3σ (148%)	-0.3σ (057%)	-0.1σ (084%)	-0.09
	Tagant	99789	-0.9σ (021%)	+1.7σ (241%)	+0.1σ (111%)	+1.8σ (251%)	+1.6σ (239%)	-0.06
	Tiris-Zemmour	258552	-0.2σ (000%)	-0.2σ (000%)	-0.2σ (000%)	-0.2σ (001%)	-0.0σ (099%)	-0.03
	Trarza	66032	-0.3σ (089%)	+1.5σ (153%)	+0.8σ (128%)	+0.6σ (121%)	+0.0σ (101%)	-0.22
Niger	Pays entier	1040397	-1.5σ (057%)	+1.8σ (152%)	-0.7σ (080%)	+1.3σ (139%)	+1.3σ (139%)	-0.04
	Agadez	622088	+0.3σ (130%)	+0.2σ (120%)	-0.3σ (076%)	+3.6σ (421%)	+1.2σ (207%)	-0.16
	Diffa	145423	+0.2σ (107%)	+1.5σ (145%)	-0.8σ (075%)	+3.1σ (195%)	+1.1σ (133%)	-0.05
	Dosso	30935	-0.6σ (094%)	+0.4σ (104%)	-2.2σ (077%)	+1.8σ (119%)	+0.9σ (110%)	+0.05
	Maradi	38874	-0.4σ (092%)	+0.8σ (119%)	+0.1σ (101%)	+3.1σ (172%)	+1.4σ (131%)	+0.04
	Niamey	506	-1.1σ (080%)	-0.8σ (085%)	-1.2σ (078%)	-0.3σ (095%)	+0.9σ (116%)	+0.10
	Tahoua	107482	+0.1σ (102%)	+0.2σ (108%)	-0.7σ (076%)	+3.0σ (200%)	+1.8σ (161%)	+0.04
	Tillabéri	91413	-0.3σ (095%)	-0.2σ (097%)	-0.8σ (088%)	+2.3σ (136%)	+2.1σ (132%)	+0.08
	Zinder	146807	-0.0σ (099%)	+1.0σ (130%)	-0.1σ (097%)	+3.2σ (199%)	+1.6σ (149%)	+0.02
	Pays entier	1187491	-0.1σ (098%)	+0.7σ (115%)	-0.6σ (088%)	+3.2σ (171%)	+1.7σ (137%)	-0.00

Pays	Région/Wilaya	Superficie (km²)	Anomalie 2021	Anomalie 2022	Anomalie 2023	Anomalie 2024	Anomalie 2025	VI 2025
Sénégal	Dakar	606	-0.2σ (097%)	-0.0σ (099%)	-0.6σ (090%)	-0.9σ (086%)	-0.5σ (091%)	-0.00
	Diourbel	4586	-0.9σ (086%)	+1.6σ (125%)	-0.3σ (095%)	+1.0σ (115%)	-0.2σ (097%)	-0.02
	Fatick	7080	-0.4σ (095%)	+2.3σ (127%)	+0.1σ (101%)	+1.1σ (113%)	-0.0σ (100%)	-0.01
	Kaffrine	10878	-1.0σ (085%)	+1.5σ (121%)	-0.8σ (089%)	+0.2σ (103%)	-0.6σ (092%)	-0.01
	Kaolack	5541	-0.9σ (089%)	+2.6σ (131%)	-0.2σ (098%)	+0.7σ (109%)	-0.4σ (095%)	-0.02
	Kedougou	16821	-0.6σ (095%)	+1.3σ (111%)	-0.5σ (096%)	+0.3σ (102%)	+2.3σ (119%)	+0.04
	Kolda	13778	-1.1σ (091%)	+1.6σ (114%)	-0.6σ (095%)	+0.5σ (104%)	+1.4σ (112%)	+0.03
	Louga	25653	-0.6σ (089%)	+1.0σ (117%)	-0.6σ (089%)	+0.5σ (109%)	-0.6σ (089%)	-0.04
	Matam	28560	-1.1σ (077%)	+1.3σ (125%)	-0.5σ (091%)	+0.3σ (106%)	+1.1σ (122%)	+0.05
	Saint Louis	19615	-0.0σ (099%)	+0.7σ (118%)	-0.1σ (098%)	+0.1σ (103%)	+0.5σ (113%)	+0.01
	Sedhiou	7398	-0.7σ (095%)	+2.4σ (119%)	-0.2σ (098%)	+1.1σ (109%)	+1.2σ (110%)	+0.02
	Tambacounda	43144	-1.0σ (087%)	+1.5σ (118%)	-0.5σ (093%)	+0.1σ (102%)	+1.7σ (121%)	+0.05
	Thies	6924	+0.1σ (101%)	+1.9σ (125%)	+0.8σ (111%)	+1.7σ (122%)	+0.4σ (105%)	-0.02
	Ziguinchor	7592	+0.6σ (105%)	+2.6σ (121%)	+0.4σ (103%)	+1.5σ (112%)	+1.4σ (111%)	+0.01
	Pays entier	198320	-0.8σ (091%)	+1.7σ (119%)	-0.4σ (095%)	+0.5σ (106%)	+1.1σ (112%)	+0.02
Tchad	Barh-El-Gazel	49876	-0.6σ (077%)	+1.3σ (149%)	-0.5σ (083%)	+2.9σ (209%)	+1.2σ (145%)	-0.04
	Batha	90543	-0.1σ (098%)	+1.6σ (147%)	-1.0σ (071%)	+2.7σ (181%)	+1.2σ (135%)	-0.00
	Borkou	149318	+0.0σ (102%)	+0.3σ (156%)	-0.4σ (020%)	+4.7σ (1004%)	+0.5σ (198%)	-0.22
	Chari-Baguirmi	46298	-0.7σ (092%)	+1.4σ (115%)	+0.1σ (102%)	+2.2σ (124%)	+1.1σ (112%)	+0.02
	Ennedi Ouest	123959	+0.0σ (102%)	+0.1σ (122%)	-0.4σ (037%)	+4.6σ (816%)	+0.6σ (195%)	-0.23
	Ennedi-Est	83306	-0.0σ (095%)	+0.2σ (129%)	-0.3σ (056%)	+4.6σ (879%)	+0.6σ (195%)	-0.27
	Guera	60921	-1.1σ (091%)	+1.4σ (112%)	-0.6σ (095%)	+1.1σ (110%)	+0.5σ (104%)	+0.01
	Hadjer-Lamis	29085	-0.4σ (093%)	+1.6σ (130%)	-0.1σ (098%)	+2.7σ (150%)	+1.4σ (126%)	+0.03
	Kanem	72851	-0.5σ (077%)	+1.4σ (166%)	-0.5σ (077%)	+3.5σ (261%)	+0.7σ (135%)	-0.05
	Lac	21746	+0.6σ (109%)	+2.3σ (132%)	-0.8σ (089%)	+2.4σ (133%)	+0.5σ (107%)	-0.05
	Logone Occidental	8640	-1.7σ (087%)	-1.1σ (092%)	-0.5σ (097%)	-1.1σ (092%)	-2.3σ (083%)	-0.03
	Logone Oriental	23840	-1.8σ (092%)	+0.1σ (100%)	+0.3σ (101%)	-0.4σ (098%)	-1.9σ (092%)	-0.02
	Mandoul	17388	-1.6σ (092%)	+0.6σ (103%)	-1.0σ (095%)	-1.0σ (095%)	-1.6σ (092%)	-0.02
	Mayo Kebbi Est	18395	-2.1σ (084%)	+0.3σ (102%)	-0.2σ (098%)	+1.2σ (109%)	+0.1σ (100%)	+0.01
	Mayo-Kebbi Ouest	12551	-2.2σ (085%)	+0.0σ (100%)	-0.3σ (098%)	+0.1σ (101%)	-1.9σ (087%)	-0.03
	Moyen-Chari	40810	-1.5σ (092%)	+1.4σ (108%)	-0.9σ (095%)	+0.4σ (102%)	-0.2σ (099%)	+0.00
	N'Djamena	471	-1.2σ (082%)	+0.4σ (106%)	-0.3σ (096%)	+1.4σ (121%)	+0.5σ (108%)	+0.02
	Ouaddai	29689	-0.1σ (098%)	+1.9σ (137%)	-0.8σ (084%)	+2.1σ (142%)	+0.9σ (118%)	+0.02
	Salamat	68151	-1.7σ (085%)	+0.5σ (104%)	-1.3σ (089%)	+0.1σ (101%)	+0.6σ (105%)	+0.02
	Sila	36285	-0.8σ (091%)	+1.2σ (113%)	-1.3σ (086%)	+0.9σ (110%)	+0.7σ (107%)	+0.02
	Tandjile	17850	-2.1σ (087%)	-0.7σ (095%)	-0.8σ (095%)	+0.1σ (100%)	-0.8σ (095%)	+0.00
	Tibesti	210958	-0.3σ (021%)	-0.3σ (013%)	-0.0σ (100%)	+4.6σ (1511%)	+0.1σ (117%)	-0.26
	Wadi Fira	52068	+0.1σ (105%)	+0.9σ (142%)	-0.6σ (074%)	+3.1σ (237%)	+1.1σ (151%)	+0.03
	Pays entier	1272128	-1.1σ (091%)	+1.4σ (112%)	-0.9σ (093%)	+2.1σ (118%)	+0.7σ (106%)	-0.03

CONTEXTE PLUVIOMÉTRIQUE

La région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, caractérisée par une forte dépendance aux précipitations saisonnières, est soumise à une variabilité pluviométrique marquée. Cette instabilité climatique compromet la résilience des systèmes socio-économiques locaux, en particulier ceux liés à l'agriculture et au pastoralisme.

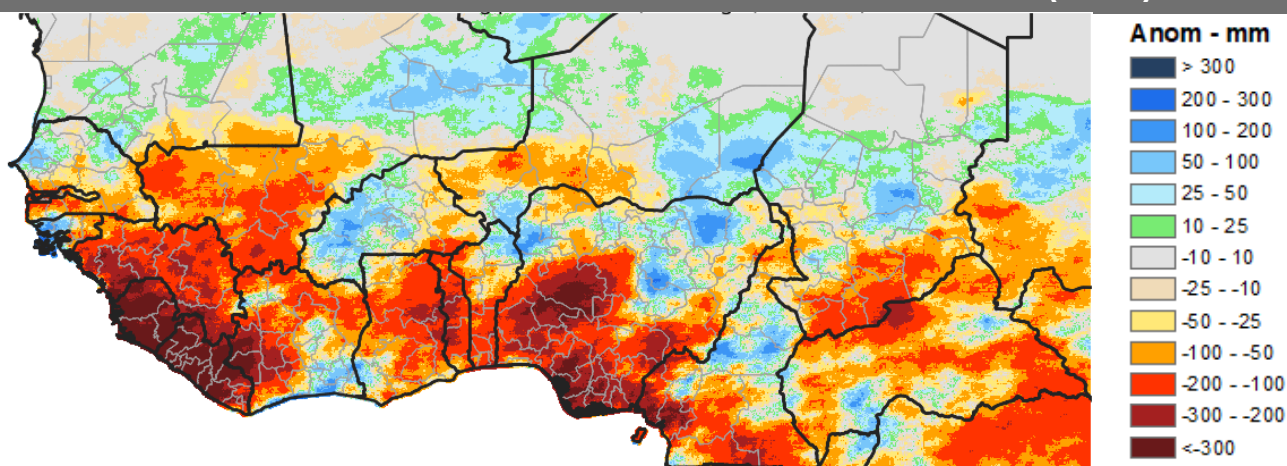
Sur le Sahel, cette première moitié de l'hivernage 2025 est caractérisée par un démarrage précoce et une pluviométrie globalement supérieure aux normales particulièrement sur le Sahel.

À l'opposé, sur la partie sud et les pays côtiers, le démarrage a été tardif et les cumuls sont déficitaires.

La carte 6 montre une forte variabilité spatiale. Des déficits marqués, avec des anomalies atteignant -300 mm sont observés dans le sud-ouest et le centre, tandis que le nord-est présente des excès modérés. Ces contrastes soulignent les déséquilibres pluviométriques susceptibles d'impacter les activités agricoles et pastorales. Les fortes pluies ont également provoqué des inondations dans les centres urbains et des débordements de cours d'eau.

La carte 7 illustre une baisse des précipitations par rapport à la normale dans la plupart des zones. Cette diminution pourrait affecter négativement les rendements agricoles et la disponibilité des ressources fourragères.

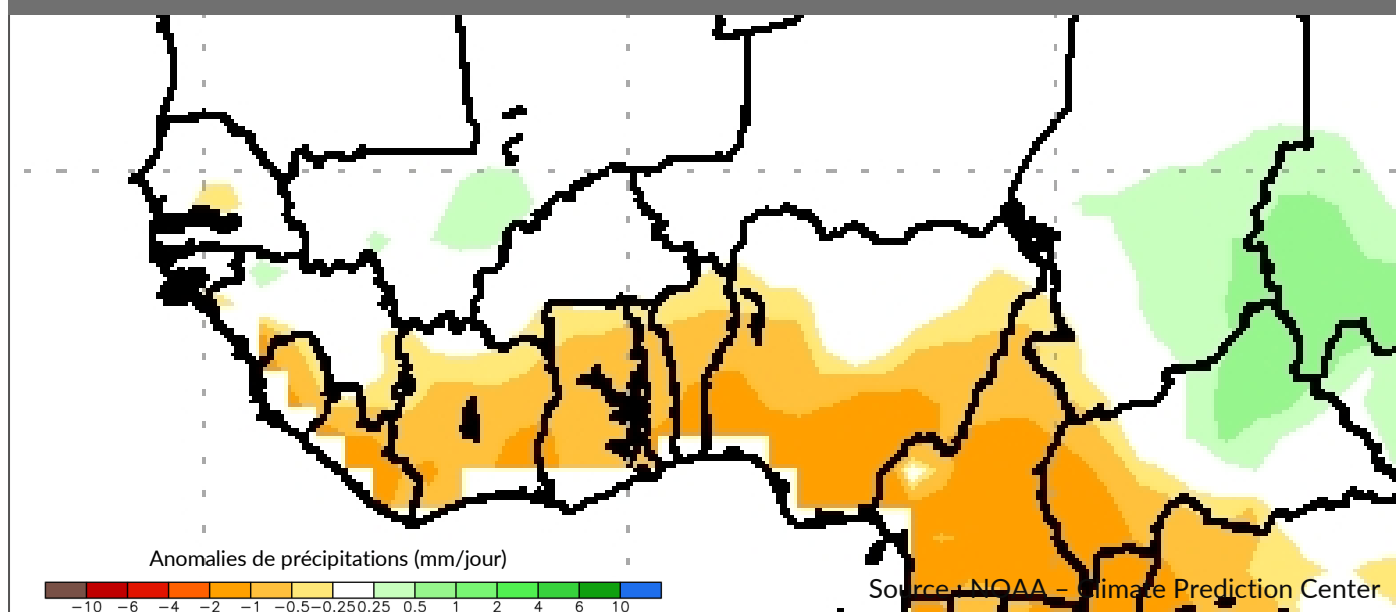
CARTE 6 : ANOMALIES DE PRÉCIPITATIONS MAI-AOÛT 2025 (USGS)



Map produced by USGS/EROS

USGS USAID FEWS NET

CARTE 7 : PRÉDICTION DE PRÉCIPITATIONS POUR SEPTEMBRE 2025 (NOAA-CPC)



CONCLUSION

SAISON D'HIVERNAGE 2025

À la mi-saison, la production de biomasse en Afrique de l'Ouest et du Centre est globalement bonne, avec toutefois des disparités marquées. Sur la bande sahélienne, de l'est du Sénégal au Soudan, les conditions restent favorables, comparables à celles de l'année précédente. En revanche, le sud-ouest de la Mauritanie, l'ouest du Sénégal et la limite nord du Sahel enregistrent des productions faibles à très faibles. Dans les pays côtiers, et particulièrement au Nigéria, les niveaux demeurent bas malgré une légère amélioration par rapport à 2024.

La prolongation de la saison des pluies sur le Sahel soutient une croissance végétative durable, grâce à l'humidité des sols et à la disponibilité accrue en eau, ce qui devrait améliorer rendements agricoles et ressources fourragères. À l'inverse, dans les pays côtiers, l'arrêt précoce des pluies réduit le développement de la végétation et affecte déjà la qualité des pâturages.

Ces disparités pluviométriques influencent directement les systèmes pastoraux et agropastoraux. Si le Sahel bénéficie d'une fin de saison favorable, les pays côtiers voient leurs ressources diminuer. Cette complémentarité géographique essentielle pour la transhumance est aujourd'hui compromise par l'insécurité et les restrictions de mobilité. Un suivi rapproché des conditions agro-climatiques et des déplacements pastoraux est donc indispensable pour anticiper les besoins et renforcer la résilience des éleveurs de la région.

RECOMMANDATIONS

- Suivre les recommandations générales en faveur des secteurs pastoraux et agropastoraux :
 - Plaidoyer pour la reconnaissance de l'importance de l'élevage transhumant pour le fonctionnement du système agaire sahélien
 - Facilitation de la mobilité pastorale
 - Développement des services aux éleveurs et aux troupeaux (santé animale, vaccination...)
 - Amélioration des infrastructures pastorales devant être considérées comme des priorités pour la stabilité et le développement socio-économique des pays
- Effectuer un suivi régulier durant la fin de saison d'hivernage sur les zones ciblées en particulier sur celles de faibles à très faibles productions
- Faciliter la transhumance particulièrement celle transfrontalière pour réduire la vulnérabilité des communautés pastorales sujet aux déficits de production de biomasse et à l'insécurité persistante
- Mettre en place un dispositif d'anticipation et d'interventions rapides pour les communautés agropastorales dans la région des trois frontières
- Suivre les recommandations spécifiques qui seront formulées lors l'analyse en fin de saison d'hivernage dans les rapports régional et nationaux produit par ACF et attendus en novembre 2025
- Opérationnaliser la réserve régionale de l'aliment pour le bétail
- Renforcer les capacités des agents des structures nationales sur l'utilisation des nouvelles technologies notamment les SIG pour le suivi de la situation pastorale
- Identifier et suivre les principales zones d'accueil plus particulièrement celles des personnes déplacées avec du bétail

Les données utilisées pour le calcul de la production de biomasse proviennent des données générées par le service terrestre de COPERNICUS, le programme d'observation de la Terre de la Commission Européenne. La recherche qui a mené à la version actuelle du produit a reçu des financements de divers programmes de recherche et de développement technique de la Commission Européenne. Le produit est basé sur les données des satellites SENTINEL-3, PROBA-V et SPOT-VEGETATION de l'Agence Spatiale Européenne ESA.

Action contre la Faim
Bureau Régional d'Afrique de l'Ouest et du Centre ROWCA
Ngor Almadies N°13 Bis, Rue NG 96, BP 29621, Dakar, Sénégal

Département de Surveillance et Analyse de Données : Erwann FILLLOL
Email : erfillol@wa.acfspain.org
Portail : www.sigsahel.info

